

ASELQO

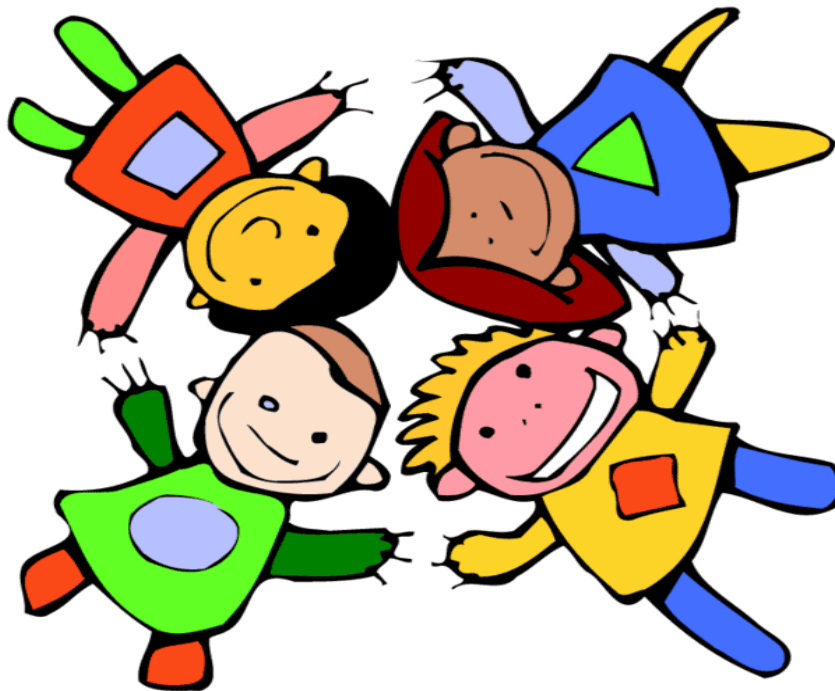
ANIMATION URBAINE

Projet Pédagogique

ACCUEIL DE LOISIRS

2015 /2016

ASELQO MADELEINE



PARTIE 1 « PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'EQUIPE »

<p>Nature des activités proposées</p>	<p>Activités arts plastiques</p> <p>Activités culturelles et d'expressions.</p> <p>Activités scientifiques.</p> <p>Activités sportives.</p> <p>Pour les mercredis : « les packs »</p>	<p>Danse, chant, théâtre</p> <p>Sorties culturelles</p> <p>Jardin pédagogique</p> <p>Jeux collectifs</p> <p>Les packs contiennent un ensemble d'activités thématiques prêtes à l'emploi, proposées sur les périodes entre deux vacances scolaires</p>
<p>La répartition des temps d'activités et de repos</p>	<p>Organisation d'une journée :</p> <p style="text-align: center;">Matin</p> <p style="text-align: center;"><i>fermeture les mercredis matin pendant la période scolaire.</i></p> <p>8h30/9h30 : accueil des enfants</p> <p>9h30/12h00 : temps d'activités</p> <p style="text-align: center;">midi</p> <p>12h00/12h30 : Départ échelonné des enfants.</p> <p>13h30/14h00 : accueil des enfants</p> <p style="text-align: center;">Après-midi</p> <p>14h00/16h30 : activités selon les projets</p> <p>16h30/17h00 : goûter des groupes</p> <p>17h00/17h30 : départ échelonné des enfants</p>	<p>Accueil échelonné des enfants, échanges avec les familles.</p> <p>Pôles d'activités libres, spontanées mais encadrés.</p> <p>Les activités seront réfléchies et ajustées au rythme et aux besoins de l'enfant</p> <p>Accueil échelonné</p> <p>Pour les petits un temps calme, sieste pour les 3/4 ans d'environ 45 minutes, ensuite activités sur la thématique.</p> <p>Le rangement fait partie de l'activité et se fait avec les enfants.</p> <p>Ce temps est un moment convivial et calme, propice à l'échange avec les enfants.</p> <p>Echanges avec les familles sur la journée</p>

**Fonctionnement
de l'équipe
(cf. Annexe rôles
et missions)**

Le responsable de quartier.

Il est garant de la structure et de toute l'équipe d'animation.

Un responsable d'animation ALSH.

Il est garant du cadre pédagogique.

**Des animateurs BAFA.
(dont deux permanents de septembre 2015 à juin 2016).**

Ils sont garants de l'encadrement des enfants et de leurs projets d'animations. L'animateur doit également assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.

La deuxième responsable d'animation est en renfort sur un groupe si besoin est.

La deuxième responsable d'animation fait partie de l'équipe d'animation, elle a une connaissance des familles, elle fait le lien entre l'ALSH et les familles.

**Une demi-journée de repos par semaine.
Une journée pique nique par semaine.**

Chaque membre de l'équipe doit être en capacité de venir en aide sur un autre groupe que le sien.

<p>Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé</p>	<p>En ce qui concerne l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé, notre volonté sera de favoriser, le plus possible leurs intégrations. Cependant, nous ne sommes pas un établissement spécialisé, nos compétences et nos moyens dans ce domaine sont limités ; de ce fait, nous étudierons au cas par cas les demandes d'inscription</p>	<p>La décision est prise par le directeur.</p>
<p>Les locaux</p>	<p>Une salle polyvalente dédiée aux 6-11 ans.</p> <p>Une salle spécifique pour les activités des 3/5 ans.</p> <p>Une salle de motricité pour les vacances scolaires</p> <p>Une petite salle informatique au rezde chaussée</p> <p>Une salle de sieste et d'activités calmes adaptées aux 3/5 ans située dans l'entresol.</p> <p>Une infirmerie.</p> <p>Une petite cuisine équipée.</p> <p>À l'extérieur : un petit terrain public est utilisé pour les jeux de ballon ainsi que la salle madeleine.</p> <p>Une parcelle dans le jardin partagé d'Emmanuel sera entretenue par un groupe de jardiniers en herbe avec l'aide de bénévoles.</p>	

PARTIE 2 « PRESENTATION DU CADRE PEDAGOGIQUE »

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Actions
<p>A. Favoriser le rythme et les besoins physiologiques des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place des temps d'accueil adaptés pour chaque tranche d'âge ● Etre à l'écoute des enfants et les accompagner sur les temps d'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> - les enfants auront le choix de différents pôles d'activité pendant l'accueil. - Temps de regroupement avec les enfants - Mise en place « des Packs » - Les enfants sont responsables de la présentation de la journée.
<p>B .Développer l'autonomie et la prise de responsabilité de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Responsabiliser les enfants sur les temps d'accueil, sur la gestion du matériel et d'un groupe. ● Mettre en place des ateliers jardins en lien avec le jardin partagé d'Emmanuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants s'occupent d'un jeu du début à la fin. - Les enfants aident pour le goûter. - faire jardiner les enfants en lien avec un projet.

Plan d'actions projet pédagogique ALSH 2015-16 (B)

Rappel concis de la problématique:	Les enfants ont besoin d'être sensibilisés sur le respect du matériel et de l'environnement.	
Axe prioritaire de progrès:	Amener l'enfant vers plus d'autonomie en travaillant la responsabilisation	
	Début	Septembre 2015
	Fin	Juin 2016
Indicateur(s) d'efficacité:	Indicateur(s) de suivi:	Point(s) de contrôle/vigilance:
-L'enfant est responsable d'un jeu ou d'un groupe (ex : lors d'un jeu collectif) du début à la fin. -les enfants sont autonomes dans le rangement des activités -L'implication dans le projet jardin	-l'animateur veille à donner des responsabilités aux enfants sur différents temps (les temps d'accueil, d'animation et du goûter) - Entretien des parcelles par les enfants	-Vérification des jeux par les animateurs régulièrement -parcelles et plantations en mauvais état
Ressources à mobiliser:		Obstacles/risques anticipés:
-parcelles du jardin -les bénévoles du jardin pour des ateliers ou conseils supplémentaires		Bien prendre en compte la parole des enfants et la consigner sur papier
Quoi ? (actions à engager)	Qui ? (responsables)	Quand ? (période)
- Les enfants ont la possibilité de présenter la journée auprès du groupe lors des temps de rassemblements en étant accompagnés de leurs animateurs.	Equipe ALSH	Année 2015-2016
- Les enfants sont responsables des jeux mis en place sur les différents pole d'accueil. (l'animateur vérifie le jeu avec les enfants avant le rangement).	Equipe ALSH	Année 2015-2016
Les enfants aident à la mise en place et au rangement du goûter (tableau affichant les enfants responsables chaque jour).	Equipe ALSH	Année 2015-2016
Projet jardin, utilisation de 4 parcelles. (plantation, entretien, cueillettes...) Mise en place d'un projet sur une saison avec ateliers cuisine et activités manuelles en lien avec le projet	Corine	Année 2015-2016

Annexes

Rôles et missions des membres de l'équipe

Le responsable ALSH, est garant de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du règlement, de la gestion administrative et comptable de l'établissement.

LE ROLE DU RESPONSABLE :

- Il met en œuvre les intentions pédagogiques
- Il est l'interlocuteur principal
- Il gère les moyens humains, matériels et financiers
- Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective du personnel et des enfants qui occupent le centre.
- Il a un rôle formateur auprès de l'équipe pédagogique et technique
- Il a en charge la gestion d'une équipe d'animateurs
- Il participe à la vie des différents groupes
- Il doit prendre conscience qu'il est un modèle pour l'équipe et les enfants
- Il anime les réunions
- Il procède aux évaluations utiles.

LE ROLE DES ANIMATEURS :

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique.

Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs :

- L'animateur devra éveiller la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités.

Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs ;

- Ils assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants qu'ils ont en charge.

- Ils participent et s'impliquent dans la vie du groupe en impulsant une dynamique quotidienne.
- L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect et d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.
- Ils gèrent leur rythme de vie afin qu'il soit compatible avec leurs missions.

La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenues.

Auprès de l'enfant, les **fonctions** de l'animateur sont de :

- **faire jouer** : l'animateur informe le groupe d'enfants des différents choix possibles d'activités préparées.
- **donner à jouer** : l'activité initiée par le groupe d'enfant présente des lacunes (mauvais fonctionnement du jeu, etc.). L'animateur accompagne le groupe en leur donnant les moyens d'évoluer. Il reste ou non ensuite.
- **laisser jouer** : un groupe d'enfants commence un jeu sans danger particulier. L'animateur laisse faire tout en ayant une surveillance discrète.
- **jouer avec** : L'activité initiée présente des dangers où le matériel n'est pas adapté à l'enfant.

L'animateur est garant du bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique.

Ce projet pédagogique n'est pas exhaustif, des réajustements peuvent modifier ou compléter les différentes actions évoquées. En effet, la vie d'un ALSH n'est pas figée, des besoins nouveaux peuvent apparaître et l'ALSH devra être réactif.



Accueils de Loisirs de proximité 3-11 ans

Règlement intérieur

Fonctionnement

Les ALSH sont ouverts les mercredis, et les vacances scolaires du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Un goûter est fourni l'après-midi.

L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h. En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé.

Responsabilité générale

L'Accueil de Loisirs est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à l'animateur. Cette responsabilité se termine dès que le parent vient chercher l'enfant auprès de l'animateur.

Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.

L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.

En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

Conditions d'accueil et d'inscription

Etre adhérent à l'ASELQO.

Etre âgé de 3 à 11 ans. Un certificat de scolarité devra être présenté pour l'inscription des enfants de moins de 4 ans.

Remplir un dossier d'inscription.

Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet :

- Fiches d'inscription et sanitaire
- Certificat de scolarité pour les moins de 4 ans
- Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, n°sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour)

Modalités d'inscription et de paiement

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal et communiqués à l'ASELQO au mois de décembre.

Le prix à la journée et à la demi-journée est calculé selon le quotient familial des familles.

Le paiement est exigé lors de l'inscription soit par chèque bancaire, chèque vacances ou en espèces. Les bons CAF ou MSA viennent en déduction des sommes dues.

Le remboursement des absences ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.